

Zurich / Lausanne, le 12 octobre 2018 / Communiqué de presse du SVIT Suisse

Nette augmentation du taux de logements vacants. Sur le marché du logement locatif, le taux d'objets vacants dépasse nettement les chiffres officiels

Sur le marché du logement locatif, le taux de logement vacants atteint 2,60% et se situe donc 1% au-dessus du taux de logements vacants officiel de la Confédération.

Mi-septembre, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a publié les résultats du dénombrement des logements vacants au 1er juin 2018. Ce taux atteint 1,62% et se situe donc à nouveau bien au-dessus de celui de l'année précédente (1,45%). 72'294 logements vides, cela correspond pratiquement au parc de logements de la ville de Berne. Sur le marché du logement locatif, la situation est beaucoup plus dramatique. Selon un calcul réalisé par Wüest Partner sur mandat du SVIT Suisse, le taux de logements vacants atteint 2,60%. Suivant les cantons, l'écart par rapport au chiffre de l'OFS atteint jusqu'à 5 points de pourcentage. Parmi les cantons qui ont introduit une formule obligatoire pour la communication du loyer initial, les cantons de Vaud, de Fribourg et de Neuchâtel ne remplissent plus les conditions légales pour une formule obligatoire (leur taux d'objets vacants atteint respectivement 1,50%, 2,90% et 3,20%). L'art. 270, alinéa 2 du Code des obligations pose en effet une pénurie de logement comme condition à l'introduction d'une formule obligatoire. Conformément à la pratique courante, il y a pénurie de logements lorsque le taux de logements vacants ne dépasse pas 1,5%.

L'infographie et les tableaux avec les chiffres par canton sont disponibles sur: www.svit.ch

Contact médias:

Alexis Delmege, Secrétaire général, SVIT Romandie, M: +41 76 382 68 18, alexis.delmege@voxia.ch Ivo Cathomen, responsable Politique, SVIT Suisse, ivo.cathomen@svit.ch